

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020458 – MDE 15/114/02

Informations complémentaires sur l'AU 213/02 (MDE 15/112/02 du 15 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS

Yusef Mahmud Tawriq (h), 32 ans

Londres, le 16 juillet 2002

Amnesty International a été informée par l'organisation palestinienne de défense des droits humains *al Haq* (Le Droit au service de l'homme) que Yusef Mahmud Tawriq, qui travaille pour ce mouvement sur le terrain dans la région de Naplouse, avait été libéré le 15 juillet.

Yusef Mahmud Tawriq a été maintenu en détention et interrogé pendant une journée avant d'être relâché sans aucune explication quant au motif de son interpellation.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*